

> AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)



LE METIER

L'Auxiliaire de Puériculture participe à la prise en charge individuelle et collective, d'enfants âgés de moins de 3 ans.

L'Auxiliaire de Puériculture répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'il assure, les soins spécialisés auxquels il participe et les activités d'éveil qu'il organise.

De la maternité où il donne les soins d'hygiène aux nouveau-nés, à la halte-garderie où il assure les activités éducatives. En crèche, il change les petits, les nourrit, les éveille par diverses activités (jeux, chansons, dessins...), leur apprend à marcher et à parler. À d'autres moments, il peut les consoler et leur apporter de l'affection.

L'Auxiliaire de Puériculture accueille les parents, les accompagne dans leur rôle éducatif. Il participe à l'élaboration et à la mise en place du projet pédagogique. Il contribue au dépistage des troubles, maladies, ou handicaps par une analyse attentive du comportement des enfants.

L'Auxiliaire de puériculture doit faire preuve de rigueur, d'imagination et d'esprit d'initiative.

LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) est un diplôme de niveau V

Durée de la formation :

- La formation d'Auxiliaire de Puériculture se réalise sur 24 mois

Rythme de l'alternance :

- L'apprenti est présent dans son établissement en alternance avec des temps de formation en institut

Nombre d'heures théoriques :

- 595 heures

Pré-requis :

- Etre âgé de moins de 30 ans ou bénéficier d'une RQTH
- Avoir réussi les épreuves d'admission.

MISSIONS ET OBJECTIFS :

- En crèche, l'auxiliaire de Puériculture travaille en collaboration avec l'infirmière puéricultrice et l'éducatrice de jeunes enfants (EJE) assure le bien-être, le confort ainsi que la sécurité des enfants. Il a également un rôle de conseil vis-à-vis des parents. Il participe aux activités d'éveil et d'éducation avec l'EJE ainsi qu'à l'élaboration des projets pédagogiques
- Dans les maternités et les crèches, l'auxiliaire de puériculture accompagne les apprentissages des

nourrissons et des jeunes enfants jusqu'à 3 ans, tout en veillant à leur hygiène et à leur confort.

L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PEUT EXERCER :

- Crèches
- Haltes garderies
- Structures d'accueil pour jeunes enfants
- Hôpitaux
- Maternités
- Centres Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Pouponnières
- CMPP



DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE



PUBLIC VISÉ

moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.



OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme.



DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Peut prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI. Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.



LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(* Aides financières supplémentaires, consulter le CFA PSS)



MODALITES D'INSCRIPTION

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Inscription en ligne sur notre site internet : www.cfapss-normandie.com

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour passer les sélections.

03 • PARTICIPATION AUX ATELIERS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE D'UN EMPLOYEUR

www.cfapss-normandie.com

LIEUX DE FORMATION

IRFSS - IFAP

5 Rue du Gué de Gesnes
61000 ALENÇON

Tél : 02 33 31 67 00
www.irfss-normandie.croix-rouge.fr



Nous consulter pour connaître d'autres lieux de formation éventuels

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

www.cfapss-normandie.com